

LA
POLITIQUE

ECONOMIQUE RÉGIONALE

2011-2017



RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

L'action en vrai

LA POLITIQUE ECONOMIQUE REGIONALE 2011-2016



La politique économique régionale s'est construite grâce à une large concertation, menée auprès de tous les acteurs de Midi-Pyrénées. Dix ateliers thématiques (pôles et clusters, tourisme, économie de proximité, croissance verte...) ont été réunis et des rencontres ont été organisées dans chaque département de la Région.

Enfin, les Assises régionales de l'économie, de l'innovation et de la recherche en Midi-Pyrénées ont rassemblé l'ensemble des acteurs concernés afin de leur présenter les grandes orientations du nouveau Schéma Régional de Développement Economique (SRDE).

Ces temps forts ont permis de mettre en exergue l'efficacité des dispositifs régionaux par l'ensemble des acteurs économiques. Ils ont permis de faire émerger une évolution de l'action économique régionale plus lisible et ciblée sur des priorités stratégiques.

Par ailleurs, la crise économique a surgi dans le débat, incitant la Région à renforcer son action de soutien au tissu économique. En effet, depuis 2009, celle-ci a accéléré les mutations dans de nombreuses filières et a mis une nouvelle fois en évidence l'impérieuse exigence pour les entreprises d'innover et de s'internationaliser.

En outre, accompagner les entreprises vers l'atteinte de la taille critique nécessaire pour faire face à la concurrence mondiale devient l'une des nouvelles priorités régionales.

Aujourd'hui, les acteurs économiques nourrissent de plus en plus d'ambitions en matière de comportement social et environnemental. C'est pourquoi les démarches innovantes pour améliorer les conditions sociales (accès à la formation, limitation du recours à l'emploi précaire, non-discrimination, etc.) et la prise en compte de l'environnement seront encouragées.

Ces nouvelles orientations s'inscrivent toutefois dans un contexte budgétaire tendu en raison de la réforme des collectivités locales ainsi que de l'incertitude du financement européen après 2013.

Le schéma régional de développement économique (SRDE) s'est construit en phase avec la Stratégie Régionale de l'Innovation et concomitamment avec l'élaboration du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) ainsi que du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDF) 2011-2015.

Malvy

Martin MALVY
Ancien ministre
Président de la Région Midi-Pyrénées

SOMMAIRE

06

Accroître la performance économique régionale
Un schéma de développement économique revisité et renforcé (p.5)
La vie de l'entreprise (p. 8)
Le soutien à l'innovation (p. 10)
L'ouverture sur le monde (p. 12)

14

Développement économique durable sur l'ensemble des territoires de Midi-Pyrénées
Renforcer le dynamisme et l'attractivité des territoires (p. 16)
Anticiper les mutations (p. 17)
L'aide à l'artisanat, au commerce, services et circuits courts (p. 18)
Le développement de l'économie touristique (p. 18)
Le soutien à l'économie sociale et solidaire (p. 19)

20

La Région assure une gouvernance efficace avec les structures d'accompagnement
Midi-Pyrénées Expansion - MPE (p. 22)
Midi-Pyrénées Innovation - MPI (p. 23)
L'incubateur Midi-Pyrénées (p. 23)
Le réseau des pépinières (p. 23)

24

Les structures régionales de financement
Les outils positionnés sur les grands projets (p. 26)
Les structures régionales de capital risque et de capital développement (p. 26)
Les structures locales de prêts d'honneur: plateformes d'initiative locales (p. 26)
Le partenariat avec OSEO (p. 27)

28

La conditionnalité des aides
Les spécificités des aides aux entreprises du secteur agroalimentaire (p. 31)



© Philippe Grollier



© Nina Camberoque

UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE REVISITÉ ET RENFORCÉ

Le premier Schéma Régional de Développement Économique adopté en 2006 a fait les preuves de son efficacité. En assumant pleinement son rôle de coordinateur du développement économique en Midi-Pyrénées que lui confie la loi d'août 2004, la Région a souhaité amplifier les mesures du premier plan en prenant appui sur deux nouveaux piliers : un appareil d'enseignement supérieur et de recherche de très haut niveau et des filières industrielles compétitives.

À cette fin, la Région a ciblé trois finalités stratégiques autour desquelles s'articule le nouveau SRDE :

- Accroître la PERFORMANCE économique régionale
- Assurer son RAYONNEMENT sur tout le territoire de Midi-Pyrénées
- Assurer une GOUVERNANCE efficace

La Région a mis en adéquation la politique économique régionale avec la nouvelle stratégie UE2020 qui fixe l'intervention européenne pour les dix prochaines années autour de trois priorités :

- une croissance intelligente fondée sur la connaissance et l'innovation,
- une croissance durable avec une économie sobre sans carbone et économe en ressources,
- une croissance créatrice d'emplois,

Les dispositifs du premier plan, qui ont prouvé leur intérêt et leur efficacité, sont renouvelés. Il s'agit par exemple des contrats d'appui (TPE-Artisanat, PME, ETI et grandes entreprises) destinés à soutenir les projets d'innovation, d'investissements matériels, immatériels et immobiliers des entreprises. Ces derniers donnent accès à l'ensemble des aides réglementairement mobilisables et sont adossés à des outils financiers.

Pour encourager et accompagner des démarches innovantes d'amélioration des conditions sociales, la Région a articulé les orientations du SRDE avec celles élaborées par les acteurs régionaux dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDF) 2011- 2015.

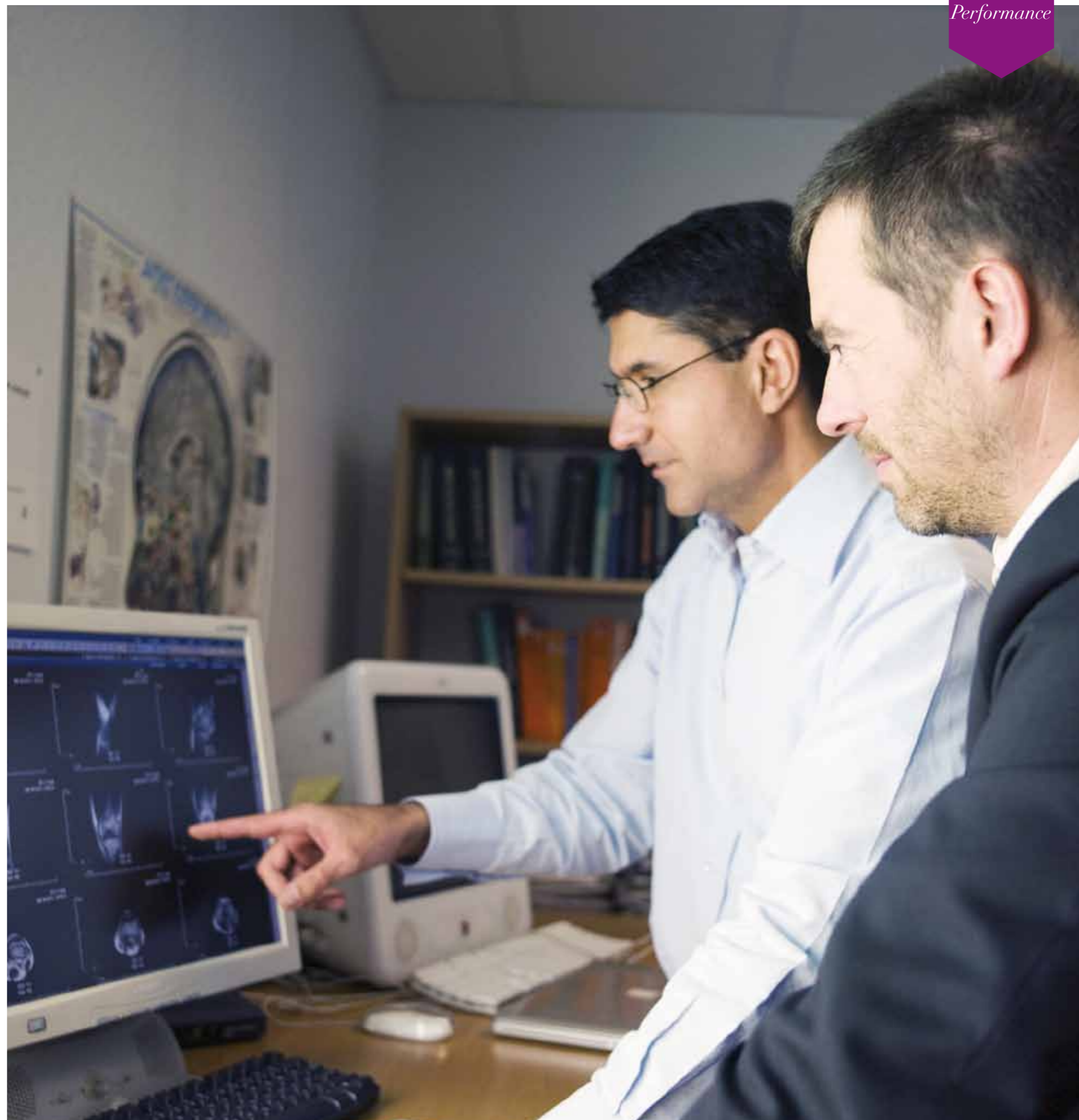


© Philippe Grollier

ACCROÎTRE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE



La Région est aux côtés de l'entreprise et l'accompagne dans tous les stades de son développement, de la création jusqu'à la transmission, grâce à des outils renouvelés. D'autre part, la Région s'investit dans le soutien à l'innovation et l'ouverture des entreprises à l'international.



LA VIE DE L'ENTREPRISE

La création, la transmission et la reprise d'entreprises

Le plan « Entreprendre en Midi-Pyrénées » a pour objectif de coordonner l'action de l'ensemble des opérateurs régionaux de la création et de la reprise d'entreprises, en vue de favoriser l'émergence des projets de création et de faciliter la mise en contact entre les porteurs de projets et les cédants.

Dispositifs déployés :

- Soutien au fonctionnement du réseau des pépinières
- Soutien aux plateformes d'initiative locale par un abondement des fonds de prêt d'honneur.
- Outils financiers de l'Économie sociale et solidaire (ESS) : contrats d'apports associatifs, fonds d'amorçage associatif, fonds de garantie, capital-risque solidaire.
- Appui « entrepreneuriat » : dispositif d'appui à

la reprise d'entreprise par les salariés [NOUVEAU DISPOSITIF]. Il se donne pour objectif de préserver l'emploi en favorisant la reprise d'entreprises saines par les salariés.

- Formation à la création d'entreprise : diagnostics préalables, formation pour préparer le lancement de l'activité, formation d'artisans créateurs.

Le développement des entreprises

Le développement des entreprises s'appuie notamment sur le maintien de la logique projets des contrats d'appui, le déploiement de l'aide au conseil vers de nouvelles thématiques et le maintien et le développement des outils financiers régionaux et des fonds de garanties.

VOIR FICHE INFOS

- Contrat d'appui Midi-Pyrénées investissement et immobilier
- Contrat d'appui Midi-Pyrénées aide au conseil stratégique
- Contrat d'appui Midi-Pyrénées avances remboursables
- Fonds régional d'innovation pour l'Emploi
- Fonds de garantie PME
- Financement Haut de Bilan



© Philippe Gröllier

LES CONTRATS D'APPUI MIDI-PYRÉNÉES INNOVATION

Ils pérennisent la notion de partenariat entre l'entreprise et l'Institution. Ils ont pour but d'accompagner les entreprises sur une durée de deux ou trois ans, en s'adaptant à leur taille et à leurs problématiques.

Contrat d'appui TPE Artisanat

D'une durée de deux ans, il permet de répondre aux besoins de financement des petites entreprises de production ou de services à l'industrie ayant un projet d'investissement, de développement à l'export, de transmission, en s'adaptant à la réalité économique de ces entreprises.

Le contrat d'appui PME

Sur la base d'un plan stratégique établi par l'entreprise, précisant ses besoins sur trois ans dans le cadre d'un projet global, le contrat d'appui propose un ensemble d'aides adaptées pour les investissements matériels, immatériels, le lancement de nouveaux produits, la création de fonctions nouvelles ou encore le développement international.

Les entreprises sont suivies pendant toute la période. Des contrats spécifiques sont établis pour la transmission et la création.

Le contrat d'appui Grandes Entreprises

Établi pour trois ans, il s'adresse à des entreprises de plus de 250 salariés, il encourage des projets à fort potentiel d'emploi. Le contrat peut porter sur le lancement de nouvelles activités, le développement d'activités existantes, la reprise d'autres sociétés menacées de fermeture ou encore la réalisation de programmes d'innovations à long terme.

L'AIDE AU CONSEIL STRATÉGIQUE

Conseillées par des experts, les entreprises pourront aborder l'ensemble des questions stratégiques pour leur développement, par exemple la maîtrise de l'énergie, le design industriel, le développement international...

- Le Fonds régional d'innovation pour l'emploi (FRIE) : ce dispositif vise à inciter les structures à embaucher des personnes éloignées du marché de l'emploi comme des chômeurs de longue durée via la prise en charge d'une partie de leur salaire.

La charte de la sous-traitance

Afin d'assurer le bon développement des entreprises, l'établissement de charte de la sous-traitance a pour objectif de permettre d'améliorer les relations entre les grands donneurs d'ordre et leurs fournisseurs.

LES OUTILS FINANCIERS RÉGIONAUX ET LES FONDS DE GARANTIES

La Région soutient plusieurs outils financiers à fort effet de levier visant à renforcer les fonds propres et quasi-fonds propres des PME régionales, pour les accompagner dans leurs projets de financement. Midi-Pyrénées Croissance, l'IRDI et les prêts participatifs de développement couvrent ainsi une large palette de besoins. Les Fonds régionaux de garantie, pour leur part, facilitent l'accès aux financements bancaires.

L'appui « passage de seuil »

Face au manque d'entreprises de taille intermédiaire (ETI), cette action permet de muscler le tissu d'entreprises régionales et aider les PME à franchir les étapes de transition. L'objectif est d'accompagner 100 entreprises de 2012 à 2016.

• Le système d'avances remboursables

[NOUVEAU DISPOSITIF] : Il vise à aider les PME sur le point de passer des seuils importants et difficiles pour leur développement, notamment le seuil d'ETI, en parallèle du renforcement des outils financiers. Les avances remboursables s'adressent autant aux TPE, PME, ETI et grandes entreprises. Elles sont consenties à taux zéro, sans intérêts ni redevances et sont remboursables en tout état de cause. Elles sont combinées à un prêt bancaire. Les avances peuvent soutenir des investissements matériels, immobiliers et de recherche et développement innovation.

• L'opération « croissance PME »

[NOUVEAU DISPOSITIF] : Elle est destinée aux entreprises à fort potentiel de croissance adossé à une ingénierie de projet solide. La PME bénéficiera d'un accompagnement privilégié dans la mise en œuvre de son plan d'action stratégique. Le dirigeant bénéficie d'un soutien technique personnalisé, alors que l'accompagnement financier se déploie notamment autour des contrats d'appui, des avances remboursables, de l'aide au conseil, du soutien à l'internationalisation et des garanties bancaires.

LE SOUTIEN À L'INNOVATION

Le soutien à l'innovation se traduit notamment par l'accentuation de l'approche par filières déjà amorcée. Il a un rôle d'incitation à la recherche industrielle collaborative et à l'innovation par le biais des appels à projets sectoriels et thématiques. Il permet de renforcer le transfert de technologies des laboratoires vers les PME régionales par la création du contrat de recherche laboratoire-entreprise.

Le contrat d'appui innovation

Il s'adresse à des entreprises mettant en œuvre un projet de recherche et développement innovation individuel ou collaboratif présentant un caractère stratégique et proche du marché.

Des aides à la formation des salariés en lien avec le projet de développement peuvent être envisagées. Le contrat comprend :

- la mise en place et animation d'un réseau de l'innovation sociale: mutualisation de bonnes pratiques qui permettent un épanouissement personnel et professionnel des salariés, en favorisant la compétitivité des entreprises.
- le soutien à l'innovation sociale dans les entreprises par la formation (formation des cadres, solidarités intergénérationnelles...)



Le contrat laboratoire-entreprises (CLE)

Il concrétise une demande formulée par l'ensemble des acteurs : renforcer le soutien aux projets de recherche des laboratoires et des collaborations avec des entreprises partenaires. Portés par des laboratoires publics de recherche, ces contrats permettent de soutenir les projets de R&D menés en collaboration avec les entreprises. Celles-ci pourront, par ailleurs, bénéficier d'un soutien financier de la Région Midi-Pyrénées.

Les appels à projet filière

- VOIR
FICHE INFOS**
- **Contrat d'appui innovation
Midi-Pyrénées**
 - **Prestations
Technologiques
Innovation**

Ils permettent de soutenir les projets de recherche et développement, d'innovation et collaboratifs portés par les entreprises relevant des filières industrielles et technologiques. L'objectif est de permettre aux entreprises, prioritairement les PME, de mettre en œuvre des programmes d'innovation collaboratifs sur les technologies clés de demain. Les laboratoires partenaires peuvent également bénéficier d'un accompagnement régional. Les projets mis en place sont au nombre de cinq :

- **AEROSAT**
- **LAPEYROUSE**
- **ECO-INNOVATION**
- **EPICURE**
- **AGILE IT**

Le nouveau fonds d'amorçage : IRDINNOV

Créé avec le concours de la Caisse des Dépôts et Consignations et des Région Midi-Pyrénées et Aquitaine, il est destiné à transformer la recherche en réalité économique, à travers la prise de participation dans les entreprises innovantes en phase de création.

Les prestations technologiques d'innovation

Elles s'adressent aux TPE-PME « primo-innovantes » avec l'objectif de les inciter à innover en financement des études de pré-faisabilité.

L'OUVERTURE SUR LE MONDE

12



© Patrick Dumas/Eurelios

Les relais de croissance de nos entreprises se trouvent désormais en grande partie hors de nos frontières. La Région poursuivra et renforcera l'appui aux primo exportateurs ainsi qu'aux exportateurs confirmés. L'action collective, compte tenu de son effet de levier renforcé, sera privilégiée.

Le comité stratégique International Midi-Pyrénées est maintenu afin :

- d'aider les PME à élaborer des plans d'action à l'export,
- de regrouper les actions de différents porteurs de projet,
- de définir les zones cibles pour porter l'effort de prospection
- d'assurer le suivi des actions collectives

Action d'appui « développement international »

Afin de doubler le nombre d'exportateurs d'ici cinq ans, quatre dispositifs sont déployés :

- actions collectives développement international
- dispositif mutualisé de veille, études de marché [NOUVEAU DISPOSITIF]
- embauches de V.I.E [NOUVEAU DISPOSITIF]
- réseaux d'appui des entreprises à l'étranger [NOUVEAU DISPOSITIF]

VOIR FICHES INFOS :

- Développement international des entreprises volontaires internationaux en entreprises
- Développement international des entreprises

12

Action d'appui « promotion de Midi-Pyrénées »

Pour renforcer l'image et la présence de la région hors des frontières, deux grandes actions sont prévues :

- **Marque Midi-Pyrénées [NOUVEAU DISPOSITIF].** L'objectif est de renforcer l'image et la présence de Midi-Pyrénées hors des frontières, pour accroître son « capital notoriété et attractivité » auprès des entreprises et populations.
- **Club export et ambassadeurs de Midi-Pyrénées [NOUVEAU DISPOSITIF]** Parce que les meilleurs promoteurs de Midi-Pyrénées sont ceux qui contribuent déjà, dans leur activité, au rayonnement de la région, la Région souhaite mobiliser dans cette démarche un réseau d'ambassadeurs (personnes résidant ou originaire de Midi-Pyrénées, susceptibles de contribuer par leur statut et/ou leur activité au rayonnement à l'international de la région).

Les objectifs sont de :

- Renforcer la notoriété de la marque Midi-Pyrénées à l'international, en appui sur les valeurs identitaires régionales ;
- Valoriser au mieux les réussites, favoriser le développement économique et accélérer les projets ;
- Attirer des emplois, des richesses, des talents, des compétences, des entreprises, des salons, des événements sur le territoire midi-pyrénéen.



© CNES/PHOTON/Michel Regy

13

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE SUR L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES DE MIDI-PYRÉNÉES



L'attractivité de Midi-Pyrénées est incontestée auprès des entreprises. Terre d'innovation, de recherche et d'industrie de pointe, la région bénéficie aussi d'un cadre de vie, d'espaces naturels, d'une gastronomie enviée, d'une élite sportive... L'action de la Région s'attachera donc à assurer un développement harmonieux et équilibré de ses territoires par des outils adaptés à chaque situation.



RENFORCER LE DYNAMISME ET L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

• **ZIR et zones d'activités économiques** : l'ambition du label Zones d'Intérêt Régional est d'offrir aux entreprises les meilleures conditions d'implantation. Ce label constitue la garantie de zones d'activités conjuguant qualité environnementale et paysagère, et offre de services adaptés aux besoins des entreprises et de leurs salariés.

• **Créations / extensions hôtels et pépinières d'entreprises** : vecteur de développement endogène ce dispositif vise à encourager les territoires dans la réalisation d'une offre immobilière collective à destination notamment des jeunes entreprises.

• **Soutien au fonctionnement des pépinières du réseau** : dans l'objectif de favoriser l'amélioration des services (charte qualité, audits...) apportés aux créateurs d'entreprises au sein des pépinières appartenant au « Réseau des Pépinières d'Entreprises de Midi-Pyrénées », la Région apporte son concours financier au fonctionnement de ces pépinières et à celui de l'association en charge de leur animation.

• **Les clusters territoriaux** : ils consistent à rapprocher sur un même territoire, l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises pour favoriser l'innovation localement, ou simplement encourager des PME à mettre en commun leurs moyens logistiques, commerciaux... pour favoriser une dynamique territoriale.



© Dominique Vier/CRT Midi-Pyrénées

ANTICIPER LES MUTATIONS

Observatoire territorial des compétences et mutations économiques [NOUVEAU DISPOSITIF]

• Dans le cadre de la convention d'application du CPRDF les partenaires (Etat, partenaires sociaux, Région) s'engagent à produire annuellement une **analyse partagée des besoins de compétences, de qualification et d'évolution des métiers**. Cette analyse doit permettre d'orienter la politique de formation en Région

• Mise en place d'un **Observatoire de l'alternance** avec l'objectif d'améliorer la cohérence et la complémentarité de l'offre de formation en alternance pour l'apprentissage et les contrats de professionnalisation

Soutien des filières stratégiques

• Convention-cadre avec certains secteurs en évolution

• Soutien des entreprises de moins de 250 salariés, par le financement individuel de formation en faveur des demandeurs d'emploi avant le recrutement

• Aide à la coordination territoriale en matière de gestion prévisionnelle des emplois et compétence GPEC [NOUVEAU DISPOSITIF] : Création d'un protocole d'animation et de coordination des démarches GPECT en appui sur le Réseau des maisons Commune Emploi Formation (MCEF)/ Maison de L'Emploi (MDE)

• Fonds régional d'Innovation pour l'emploi (FRIE) qui permet le financement de mission conseil en GPEC pour les TPE et PME de moins de 50 salariés. Appui à la sécurisation des parcours des actifs :

- Information des salariés les plus précaires sur leur droit à la formation
- Aide individuelle au reclassement des salariés en compléments du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)
- IFinancement de formations qualifiantes en cours du soir à destination des salariés dans le cadre de la promotion sociale

L'AIDE À L'ARTISANAT, AU COMMERCE, SERVICES ET CIRCUITS COURTS

- Fond régional de garantie « Artisanat – économie de proximité » afin de faciliter l'accès aux crédits bancaires.
- Contrat d'appui TPE Artisanat pour accompagner l'entreprise
- Dispositifs de soutien à l'agriculture, promotion des SIQO (Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine), et circuits courts
- CMS (Commerces MultiServices): aide à la revitalisation de l'offre artisanale, commerciale et de service dans les communes rurales.
- OMPCA: opération de modernisation des pôles commerciaux et d'artisanat
- Accompagnement des compétences des artisans par le développement de formation spécifiques en lien avec la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat

VOIR
FICHE INFOS

- Fonds de garantie artisanat
- Contrat d'appui Midi-Pyrénées investissement et immobilier
- Commerce multiservices

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

- **Fonds régional de garantie « Artisanat – économie de proximité »** [NOUVEAU DISPOSITIF] afin notamment de favoriser l'accès au crédit bancaire des PME et d'inscrire la production touristique dans une démarche de développement durable
- **Fortifier l'attractivité de l'offre et l'organisation territoriale touristique** [NOUVEAU DISPOSITIF] dans le cadre de zones homogènes de destination (ZHD) qui s'articulent autour des grands sites, grands espaces et pôles pyrénéens
- **Promotion de l'image et de produits touristiques de Midi-Pyrénées** [NOUVEAU DISPOSITIF] notamment à l'international en s'appuyant sur les « clubs des exportateurs de Midi-Pyrénées »



© Dominique Viet / CRT Midi-Pyrénées

LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Dispositif de garantie de prêts afin de faciliter l'accès aux prêts bancaires pour investir ou renforcer son BFR.
- Capital-risque solidaire: apport en capital ou en compte-courant d'associés, etc.
- Soutien à la création de TPE par des porteurs de projets en difficulté économique
- Soutien au réseau des coopératives
- Appui à l'accompagnement de la création d'emploi dans le cadre des boutiques de gestion
- Dispositif IAE jeunes: insertion des jeunes sans qualification par l'activité économique
- Dispositif d'appui à la reprise d'entreprise par les salariés [NOUVEAU DISPOSITIF]

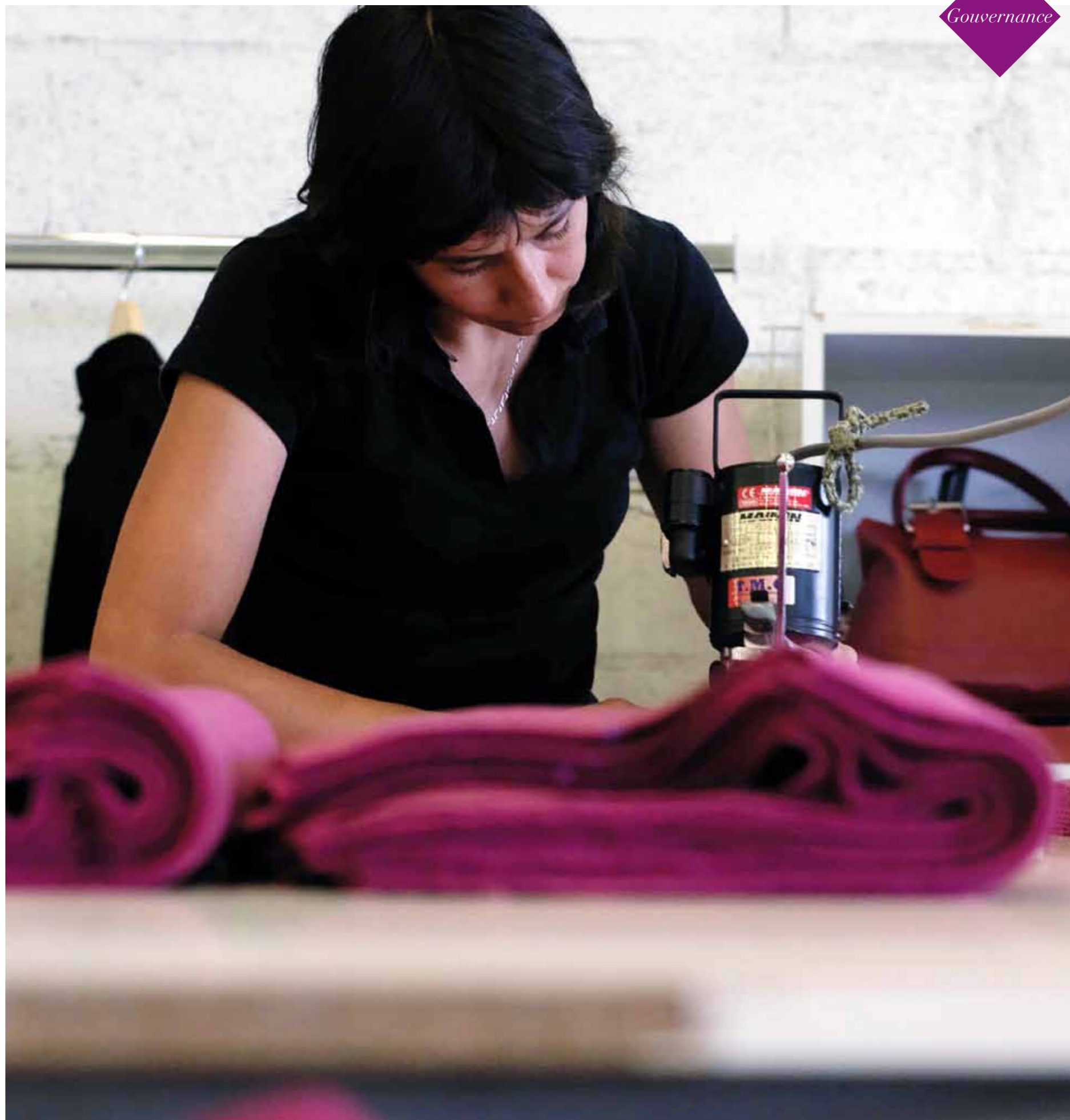


© J.L. Exposito

LA RÉGION ASSURE UNE GOUVERNANCE EFFICACE AVEC LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT



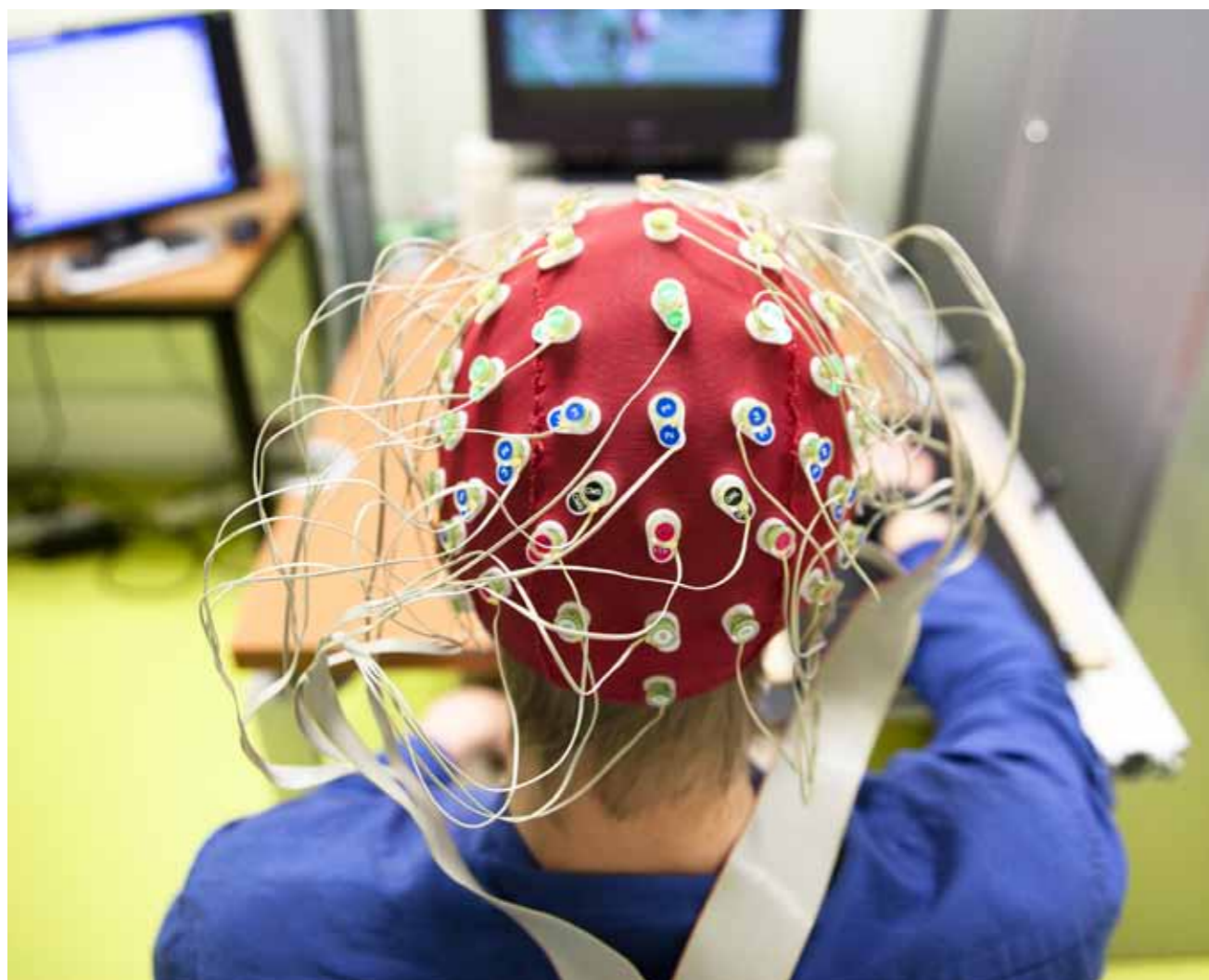
Chef de file du développement économique, la Région se doit de respecter et de faire appliquer les bonnes pratiques de gouvernance. À ce titre, il faut anticiper, travailler en transversalité et fédérer les acteurs, animer les réseaux et s'assurer du bon déploiement des dispositifs.



MIDI-PYRÉNÉES EXPANSION (MPE)

Créée et financée par la Région Midi-Pyrénées, l'agence régionale de développement économique Midi-Pyrénées Expansion (MPE) participe à la mise en œuvre de la politique régionale. Elle propose des services aux entreprises et collectivités :

- prospection en France et à l'étranger des entreprises susceptibles de s'implanter en Midi-Pyrénées et accompagnement de ces entreprises jusqu'à la concrétisation de leur projet
- structuration et animation des filières régionales
- soutien des réseaux d'entreprises et relais opérationnels des pôles de compétitivité
- accompagnement des collectivités dans leurs projets de développement économique
- animation du réseau de pépinières d'entreprises de Midi-Pyrénées
- observation des filières et territoires
- création, transmission et reprise d'entreprises
- action de promotion et de communication



© Philippe Grollier

MIDI-PYRÉNÉES INNOVATION (MPI)

Créée en 2006 à l'initiative de la Région avec le concours de l'Etat et d'Oseo, Midi-Pyrénées Innovation (MPI) est un opérateur de terrain, au service de toutes les entreprises régionales, quel que soit leur taille et leurs processus d'innovation. Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des projets innovants, MPI est également l'un des relais opérationnels des structures de gouvernance des pôles de compétitivité auprès des PME régionales.

L'action de MPI s'organise autour de cinq grands objectifs : la diffusion technologique, l'accompagnement des projets innovants, le soutien aux projets européens, la veille réglementaire et technologique et la communication.

L'INCUBATEUR MIDI-PYRÉNÉES

Créé en 2000, l'incubateur Midi-Pyrénées a accompagné plus de 150 entreprises à l'initiative de l'Etat, de la Région, des collectivités territoriales ainsi que de l'ensemble des partenaires scientifiques et universitaires régionaux et des représentants des secteurs socio-économiques. Sa mission est d'encourager la création d'entreprises de technologies innovantes, issues ou ayant besoin d'un partenariat avec des laboratoires de recherche. L'incubateur accompagne l'émergence de projets innovants jusqu'à leur autonomisation, dans la limite d'une période de deux ans.

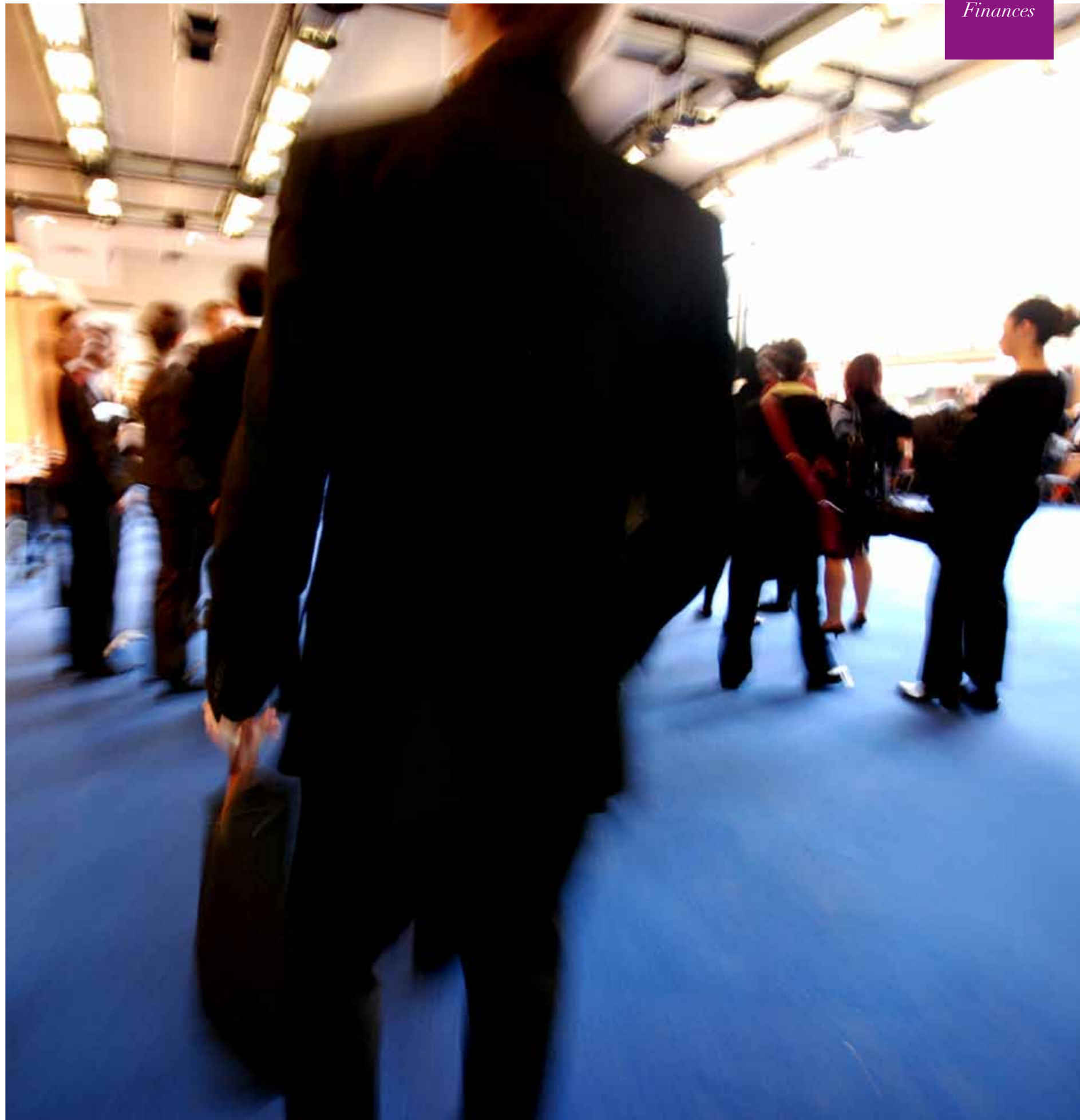
LE RÉSEAU DES PÉPINIÈRES

Créé en 1994, il vise notamment à renforcer la professionnalisation des pépinières adhérentes et promouvoir leurs actions en Midi-Pyrénées et en France.

LES STRUCTURES RÉGIONALES DE FINANCEMENT



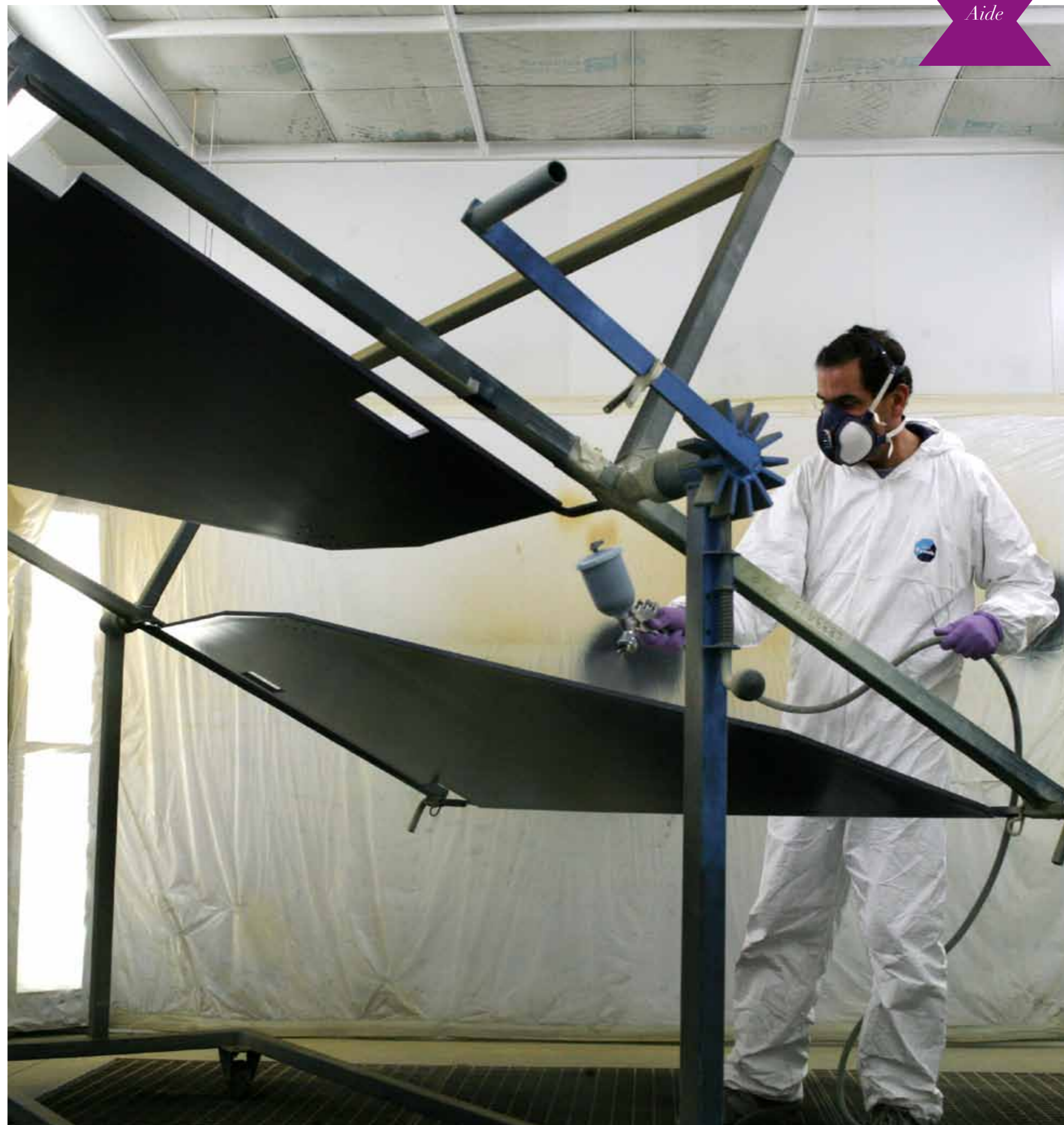
L'entreprise en création, en forte croissance ou encore celle qui présente des risques sectoriels importants rencontre des difficultés pour accéder au financement. La Région a développé une palette d'outils destinée à renforcer la structuration financière de TPE et PME.



LA CONDITIONNALITÉ DES AIDES



Les aides attribuées par la Région sont accordées après une analyse d'opportunité et dans le respect de la réglementation en vigueur. L'institution s'attache à respecter quatre grands engagements : transparence, réactivité, soutien aux territoires ainsi que suivi, évaluation, concertation.



Ethique financière

L'entreprise doit être en situation financière saine et à jour de ses obligations fiscales et sociales. Par ailleurs, les aides sont conditionnées au respect d'une certaine éthique qui interdit notamment que ces aides soient accordées afin d'enrichir les actionnaires au détriment de l'entreprise et donc des salariés.

Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

Les entreprises aidées optimiseront l'utilisation des interventions régionales en s'appuyant sur des bonnes pratiques suggérées dans le cadre de la RSE.

Ethique sociale et fiscale

Pour être éligible aux contrats d'appui, l'entreprise doit s'engager à maintenir pendant cinq ans les emplois en CDI. A défaut, la Région pourrait demander le remboursement des aides.

Maîtrise de l'impact environnemental, performance énergétique

Lors de l'instruction des dossiers, la Région sera également attentive à l'engagement des entreprises en matière de réduction de leur empreinte environnementale.

◇◇◇◇◇◇

L'AIDE N'EST PAS UN DROIT

et ne poursuit
qu'un seul but :
conforter et renforcer
l'emploi. Les aides
sont donc soumises
à des conditions
et à des modalités
d'appréciation.

LES SPÉCIFICITÉS DES AIDES AUX ENTREPRISES DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE

Dans le domaine agroalimentaire, l'analyse des demandes d'aides est particulièrement attentive à l'effet structurant du projet pour la valorisation des filières régionales de production agricole. Le dossier devra donc chiffrer l'impact sur la filière et sur le territoire.

De manière générale, les projets impliquant des délocalisations ne peuvent bénéficier d'aucune aide.

La Région s'appuiera également sur un partenariat renforcé avec la Banque de France visant à assurer le suivi en continu des entreprises accompagnées, au-delà des critères contractuels de conditionnalité des aides.



CONTACTS UTILES AU NIVEAU RÉGIONAL

MPE :
MIDI-PYRÉNÉES EXPANSION
1, place Alphonse Jourdain
BP 31505
31015 Toulouse Cedex 6
Tél. : 05 61 12 57 12
Fax : 05 61 12 57 00 ou 05 61 12 57 01
mpe@midipyr.com

MPI :
MIDI-PYRÉNÉES INNOVATION
11, boulevard des Récollets
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 34 40 41 00
Fax : 05 34 40 41 19

NOTES

Région Midi-Pyrénées

*Direction de l'Action Economique
et de la Recherche
22, boulevard du Maréchal Juin
31406 Toulouse Cedex 09
Tél : 05 61 33 56 61*

www.midipyrenees.fr



L'action en vrai